



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Réaménagement du centre des opérations du bloc des services d'entretien du parc national du Mont-Riding		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-17-5024/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 005	Date: May 10, 2017 Date : 10 mai 2017
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-17-00774185		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: May 16, 2017	Time Zone: Mountain Daylight Time (MDT)
À : 14h00	Le : 16 mai 2017	Fuseau horaire : Heure avancée des Rocheuses (HAR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 005

La présente modification vise à répondre aux questions posées dans le cadre de l'invitation à soumissionner 5P420-17-5024/A:

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q50. Électricité : Le devis exige que tous les conduits et câbles passent par des chemins de câbles et, en règle générale, de les faire passer aux endroits indiqués sur les plans. Aucun chemin de câble n'est montré sur les plans; faut-il prévoir des chemins de câble? J'aimerais aussi confirmer si les conduits en aluminium rigide et les câbles en Teck sont les seules options pour les conduits et les câbles, respectivement.
- R50. Ce projet ne comporte aucune exigence relative à l'utilisation de chemins de câble. Il est acceptable d'utiliser d'autres types de conduits que des conduits en aluminium rigide, et il est acceptable d'utiliser des câbles BX plutôt que des câbles Teck à l'intérieur.
- Q51. Électricité : On indique des détecteurs de fumée dans les salles de douche et de toilette; compte tenu du taux d'humidité élevé à ces endroits, quels appareils devrait-on y installer?
- R51. Enlever les détecteurs de fumée dans les salles de douche et de toilette.
- Q52. En ce qui a trait au dessin S-101 : Notes sur le bois; Article 3 – On y indique que les linteaux doivent être préusinés; toutefois, à la nomenclature des linteaux au dessin S-104, plusieurs produits de bois lamellé-collé sont prescrits. Généralement, ces produits sont utilisés comme caractéristiques architecturales apparentes et coûtent plus cher. Notre fabricant de ferme a indiqué que des produits LVL (bois en placage stratifié) seraient appropriés dans le cas présent. Prière de clarifier.
- R52. On peut remplacer les linteaux en bois lamellé-collé par des poutres en LVL. Ces dernières doivent être conçues par l'ingénieur de l'entrepreneur si ce dernier décide de remplacer les poutres en lamellé-collé par ces poutres. L'entrepreneur devra présenter la conception des poutres en LVL signée et estampillée par son ingénieur aux fins d'approbation par l'expert-conseil.
- Q53. Comment commande-t-on l'éclairage dans le corridor 102?
- R53. L'éclairage du corridor est toujours allumé et il est commandé à partir du panneau de disjoncteur.
- Q54. Qui est responsable de fournir l'entreprise de commande?
- R54. Toutes les commandes auxquelles renvoient les dessins de mécanique ou le devis relèvent de l'entrepreneur en mécanique. Toutes les autres commandes relèvent de l'entrepreneur en électricité.
- Q55. Est-ce qu'il y a actuellement une liste des fabricants acceptés pour les travaux de mécanique du projet cité en renvoi? Je n'en vois pas sur les dessins et le devis, après avoir téléchargé le plan de salle.
- R55. La liste des fabricants acceptables de matériel mécanique se trouve au paragraphe 1.30.5 de la section 21 05 01 – Mécanique – Exigences générales concernant les résultats des travaux.
- Q56. Existe-t-il des spécifications relatives au socle en béton pour le réservoir de stockage, ou pouvons-nous utiliser des bordures de stationnement avec des câbles? Les spécifications relatives aux réservoirs de stockage de la fosse septique exigent que le réservoir soit enfoui à 2 pi sous terre. Nous pensons qu'il devrait être enfoui à au moins 4 pi et comporter une couverture isolante pour la protéger contre le gel.
- R56. Voir le paragraphe 2.1.3 de la section 33 36 00 – Réservoirs de stockage des eaux usées, modifié comme suit :
« Le réservoir doit pouvoir être enfoui jusqu'à 2,13 m sous le niveau du sol (dessus du réservoir). Des bordures de stationnement sont acceptables, pourvu que leur masse soit suffisante pour empêcher le réservoir de flotter. Utiliser les recommandations du fabricant pour ce qui est de la méthode d'assujettissement du réservoir aux poids en béton.



- Q57. La nomenclature d'assemblage du plafond, au dessin A-001, indique que C4 doit être un plafond en planches métalliques de 203 x 305, mais il n'y a aucune spécification à cet égard. Prière de clarifier.
- R57. Voir la modification précédente.
- Q58. La nomenclature des finis de salle sur les plans exige SV1, SV2, SV3 et SC, mais le devis ne mentionne que des revêtements de sol en époxyde, ce qui n'est pas indiqué sur la nomenclature des salles. Prière de clarifier les matériaux de revêtement de sol exigés ou de préciser les exigences.
- R58. Des spécifications relatives aux revêtements de sol résilients ont été ajoutées à l'addenda. Des revêtements de sol en époxyde doivent être utilisés dans les salles de douche.
- Q59. Le paragraphe 2.1.2 de la section 04 22 00 du devis mentionne un placage de bloc à face lisse de 100 mm x 100 mm x 200 mm avec adjuvant hydrofuge intégral, mais je ne vois qu'un placage de bloc à face écaillée mentionné sur les dessins (élévations). Le paragraphe 3.3.13 de la section 04 22 00 mentionne une assise de brique en palissade à face lisse, mais je ne la vois nulle part sur les dessins non plus. Prière de clarifier si ces travaux font réellement partie de ce projet, où ils se situent et quelle valeur monétaire je devrais leur assigner.
- R59. Voir la modification précédente.
- Q60. Les paragraphes 2.1.3 et 2.1.4 de la section 04 22 00 du devis renvoient à la nomenclature des couleurs à la section 09 06 00, pour ce qui est de la couleur du placage des blocs. On a examiné le devis et la section 09 06 00 n'y figure pas. Prière de clarifier la couleur prévue du placage de maçonnerie.
- R60. Voir la modification précédente.
- Q61. Au paragraphe 3.4.2 de la section 04 22 00, on peut lire que « la maçonnerie d'éléments en béton qui doit recevoir un revêtement émaillé sans joint doit être posée d'aplomb, avec une variation maximale de 3 mm sur 3 m. » Quel doit être ce revêtement émaillé? Devons-nous appliquer un revêtement anti-graffiti, ou est-ce que ce paragraphe renvoie à quelque chose d'autre?
- R61. Aucun revêtement n'est requis. Le paragraphe 3.4.2 a été supprimé dans la modification précédente.
- Q62. Quelle est l'élévation du sommet de la fondation par rapport au sol existant?
- R62. Voir le dessin C-102 sous le dossier DSP 5 - 17-5024.
- Q63. L'aménagement paysager est-il inclus dans cette offre? Nous avons trouvé des informations dans le devis, mais pas dans les plans? Pouvez-vous fournir ces plans?
- R63. Montant minimal de l'aménagement paysager, voir les dessins de génie civil révisés. Voir le dessin C-102 sous le dossier DSP 5 - 17-5024.
- Q64. Ce projet comporte des unités de maçonnerie sur l'enveloppe du bâtiment. À l'annexe A, Formulaire d'établissement prix, la section 04, Maçonnerie, a-t-elle été ajoutée ou devrions-nous inclure la maçonnerie dans une autre section, comme les finitions?
- A64. Voir le formulaire d'établissement de prix révisé ci-dessous.
- R65. Est-ce que l'installation de la ligne de téléphone/données est comprise?
- A65. Cela ne fait pas partie de la portée du besoin, mais doit être indiqué sur les dessins.
- Q66. Où se trouvent les blocs-piles d'éclairage de secours, car il n'y en a pas sur les plans?
- R66. Voir le dessin E-103 révisé avec les emplacements des blocs-piles indiqués.



- Q67. Nous recherchons des paramètres de conception par lesquels nous pouvons dimensionner et évaluer l'échangeur de chaleur géothermique vertical. Les références faites dans les documents de conception (c.-à-d. dimensions correspondant à celles de la pompe à chaleur) sont insuffisantes pour le dimensionnement du système.
- Veillez fournir les charges de chauffage et de refroidissement du bâtiment - capacités de crête et agrégats annuels – que l'échangeur de chaleur géothermique doit satisfaire. Alternativement, veuillez préciser la taille (c'est-à-dire le nombre de forages et/ou les pieds linéaires de forage).
- R68. Les dimensions et le prix de l'échangeur de chaleur géothermique doivent être établis selon les renseignements fournis.
- Q69. Le nouveau bâtiment des opérations est-il situé à l'intérieur du bloc des services d'entretien du parc national du Mont-Riding?
- R69. Oui. Voir le plan de génie civil du site pour l'emplacement du projet.
- Q70. En ce qui concerne la modification 003, Rapport géotechnique, pouvez-vous préciser le lieu de construction proposé pour le bâtiment des opérations du bloc de services d'entretien? Le rapport, daté de 1995, fait référence à trois bâtiments proposés différents, et montre des résultats de trou d'essai de trois emplacements différents sur le site, mais nous souhaiterions savoir exactement où se situera ce nouveau bâtiment.
- R71. Voir la plaque 1.1 du présent rapport. Le bâtiment des opérations proposé doit être situé à l'ouest de TH1. Consulter également le dessin C-102 sous le dossier DSP 5 - 17-5024.
- Q72. Avez-vous (au-delà de l'étude géotechnique fournie) un essai de conductivité thermique, soit un registre de forage qui va à une profondeur de 200 pi?
- R72. Pas à l'heure actuelle.
- Q73. Section 07 46 13, paragraphe 2.2.1.1.1 stipule que le parement doit être du parement Vicwest. Veuillez indiquer une couleur et un produit précis afin que nous puissions correctement établir un prix pour le projet.
- R73. Voir la modification 004 pour plus de détails.
- Q74. Aucun devis n'a été fourni pour le pare-air requis derrière le parement extérieur. Veuillez préciser.
- R74. Voir la modification 004 pour plus de détails.
- Q75. Sur les détails 1 et 2 de la page A-401, on indique du soffite de bois et ensuite un évent. Le devis prescrit un soffite microperforé calibre 26. Veuillez préciser.
- R75. Voir la Section 07 62 00 — Solins et accessoires en tôle. Supprimer la clause 2.1.2. (Aucun soffite en tôle n'est requis.)
- Q76. L'article 3.4 de la section 07 61 00, stipule qu'un arrêt de neige est requis comme indiqué sur les dessins. Les dessins ne montrent aucun arrêt de neige. Veuillez indiquer si cela est encore nécessaire.
- R76. Voir la modification n° 4, partie 1.5.4 - Supprimer 3.4 - Système de garde de neige.
- Q77. La spécification pour le réservoir de stockage est un réservoir souterrain de 2 pi. Un réservoir d'une profondeur et d'une isolation minimales de 4 pi ne serait-il pas plus efficace? Ou peut-être un réservoir de béton représenterait être un meilleur choix, car il pourrait y avoir des problèmes de flottaison. Veuillez indiquer si ces solutions de rechange proposées sont acceptables.
- R77. Consulter la modification l'amendement n° 4. Les bordures de stationnement sont acceptables comme lests, à condition qu'ils fournissent le poids requis pour éviter que le réservoir ne flotte. Utilisez les recommandations du fabricant concernant la méthode de fixation du réservoir à des lests en béton.



B. PRODUITS DE REMPLACEMENT APPROUVÉS

Les produits de remplacement suivants sont approuvés :

- Clark Roofing JSM Standing Seams
- Soprema Lastobond Shield HT
- SA Armstrong Expansion tanks

C. RÉVISION DU FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

À la page 12 de 17, annexe A, Formulaire d'établissement des prix:

SUPPRIMER : En entier

REPLACER PAR : Voir page suivante. La modification est indiquée en rouge.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés



ANNEXE A FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

- 1) Les prix par unité régiront l'établissement du montant total calculé. Toute erreur de calcul dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter toute soumission si l'un ou plusieurs des prix soumis ne reflètent pas raisonnablement le coût de l'exécution de la partie des travaux auxquels ce prix s'applique.

TABLEAU DES PRIX FORFAITAIRES ET UNITAIRES

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler que c'est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis.

Le tableau des prix unitaires désigne le travail auquel s'appliquent une entente à prix unitaire et une entente à forfait.

- (a) Le prix unitaire et le prix estimatif total doivent être inscrits pour chaque élément énuméré.
- (b) Les travaux compris dans chaque élément doivent correspondre à la description fournie dans la section de référence des spécifications.

Num. d'art	Renvoi au devis	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
1	Section 01	Exigences générales	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
2	Section 03	Béton	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
3	Section 04	Maçonnerie	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
4	Section 05	Métaux	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
5	Section 06	Bois, plastiques et composites	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
6	Section 07	Isolation thermique et étanchéité	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
7	Section 08	Ouvertures	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
8	Section 09	Revêtements de finition	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
9	Section 10	Ouvrages spéciaux	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
10	Section 21	Mécanique générale	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
11	Section 22	Plomberie	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
12	Section 23	Chauffage, ventilation et conditionnement d'air	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
13	Section 26	Électricité	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
14	Section 31	Terrassements	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$



Num. d'art	Renvoi au devis	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
15	Section 33	Services publics	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
TOTAL DES PRIX DE LA SOUMISSION Reporter le montant à l'alinéa 1) de SA03						_____ \$